



Dossier de Presse 3^{ème} session internationale du Tribunal Russell sur la Palestine

**« Les pratiques d’Israël envers le Peuple palestinien
violent-elles l’interdiction internationale de
l’apartheid ? »**

Le Tribunal Russell sur la Palestine est un tribunal d’opinion créé à l’initiative de la société civile internationale pour examiner les violations du droit international perpétrées à l’encontre du Peuple palestinien.

La troisième session internationale qui se tiendra au Cap du 5 au 7 novembre 2011 examinera dans quelle mesure les pratiques d’Israël envers le Peuple palestinien violent l’interdiction internationale de *l’apartheid*.

L’ancien sénateur Belge Pierre Galand, militant des droits de l’Homme de longue date, et Frank Barat se sont rendus en Afrique du Sud pour mettre en place le cadre de travail pour cette troisième session. Ils ont reçu un accueil sans réserve de la société civile sud-africaine ainsi que de plusieurs membres seniors de l’ANC. La fédération des syndicats COSATU a aussi apporté son soutien ainsi que de nombreux groupe de solidarité.

Au cours de la session du Cap, le jury entendra des cas sur :

- Le droit du Peuple palestinien à l’autodétermination
- Les législations et pratiques d’apartheid en Afrique du Sud et en Palestine
- Eléments de définition de l’Apartheid
- Les actes d’apartheid

Le jury entendra aussi une présentation du gouvernement israélien, d’experts et de témoins, avant de présenter ses conclusions au cours d’une conférence de presse internationale.

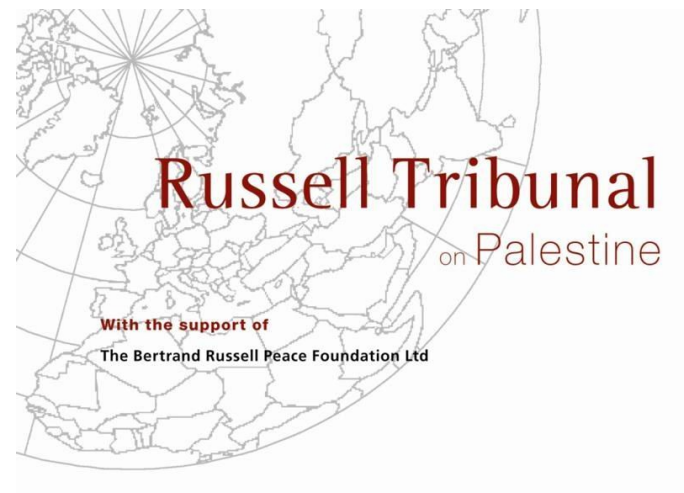
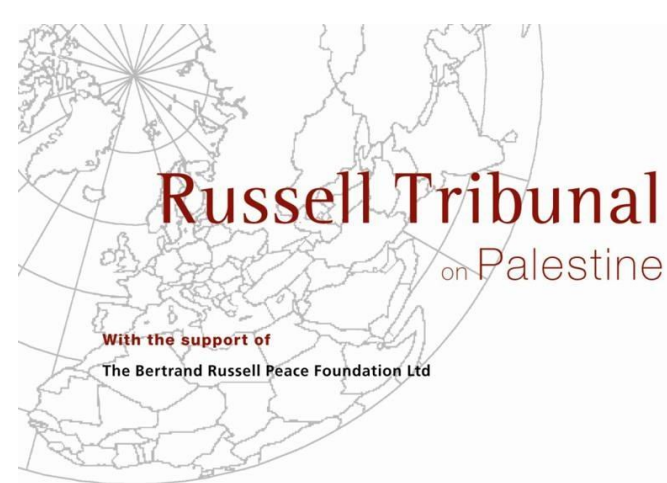


TABLE DES MATIERES

Qu'est-ce que le Tribunal Russell sur la Palestine ?	3
Pourquoi un Tribunal est-il nécessaire ?	4
Comment fonctionne le TRP ?	5
La Session du Cap (5-7 novembre) jury, experts et témoins	6 - 11
Programme	12 - 16
Contacts presse	16
Cadre légal et droit international	17 -18



Qu'est-ce que le Tribunal Russell sur la Palestine ?

Le premier Tribunal Russell s'est tenu en 1967 pour enquêter sur les crimes de guerre commis au Vietnam et les juger au regard du droit international.

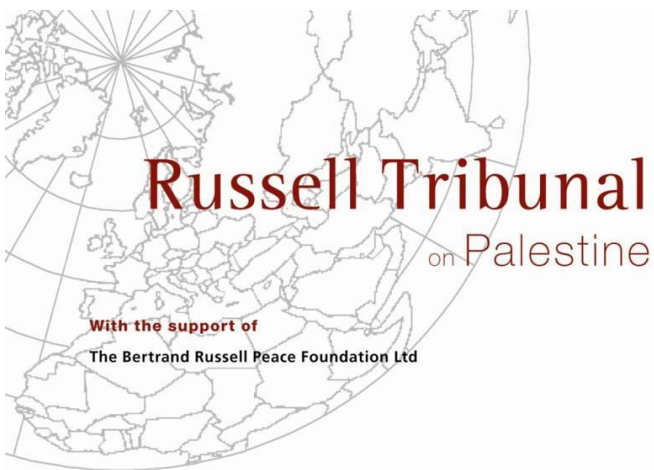
Il a été impulsé par Bertrand Russell, prix Nobel de littérature en 1950, et présidé par Jean-Paul Sartre. Le Tribunal a bénéficié de la participation de grands intellectuels de l'époque, tels Lelio Basso, Julio Cortázar, Lázaro Cárdenas et Simone de Beauvoir.

Le Tribunal, bien que n'ayant eu aucune validité juridique, a agi comme un tribunal populaire de conscience face à l'injustice et à l'impunité des violations de la législation internationale.

Plus de quarante ans après, la Bertrand Russell Peace Fundation soutient la mise en place d'un Tribunal Russell sur la Palestine (TRP). Ce tribunal a été créé pour examiner un ensemble de manquements, d'omissions et de complicités des Etats tiers et d'organisations internationales qui ont pour conséquence la persistance de l'occupation des territoires palestiniens et l'impunité dont jouit l'Etat israélien.

Le TRP est constitué de personnalités reconnues de divers pays, y compris d'Israël. La légitimité du TRP ne provient d'aucun gouvernement ou parti politique, mais du prestige, de la carrière et de l'engagement relatifs à la défense des droits humains et/ou des droits des peuples de ses membres.

Le Comité de parrainage international du TRP compte plus de cent personnalités de tous milieux, tels Boutros Boutros-Ghali, ancien secrétaire général de l'ONU. En font entre autres partie, Mohammed Bedjaoui, qui fut président de la Cour Internationale de Justice, Professeur Noam Chomsky, le cinéaste Ken Loach.



Pourquoi un Tribunal est-il nécessaire ?

Le 9 juillet 2004, la Cour internationale de Justice (CIJ) a rendu un avis consultatif jugeant illégal le mur construit par Israël en Palestine occupée. Onze jours après, l'Assemblée Générale des Nations Unies a adopté, à une majorité écrasante, la Résolution ES-10/15, par laquelle elle reconnaissait l'avis de la CIJ.

Cette résolution demandait aux États membres de l'ONU qu'ils s'acquittent de leurs obligations juridiques en rapport avec l'avis consultatif de la CIJ. Celles-ci les obligent à ne rien faire qui implique une aide à la construction du mur ni la reconnaissance de la situation illégale qu'il engendre. Les États membres doivent également garantir le fait qu'Israël observe ses devoirs en vertu du droit international humanitaire et du droit à l'autodétermination du peuple palestinien.

Tous ces États qui ont voté en faveur de la Résolution ES-10/15 se sont cependant contentés d'émettre par la suite des condamnations et des déclarations politiques. Ceci a permis à Israël de poursuivre sa politique de confiscations, d'implantation de colonies illégales dans les territoires occupés et de violations des droits du peuple palestinien.

En décembre 2008 l'armée israéliens s'est attaquée à la bande de Gaza, qui était déjà soumise à un blocus. Cette agression a rendu plus évident que jamais le mépris d'Israël pour le droit international. Elle a souligné la responsabilité et la complicité des autres pays - en particulier des États-Unis et de l'Union Européenne - dans la perpétuation de l'injustice commise contre le peuple palestinien.

Les condamnations n'ayant été accompagnées d'aucune sanction, Israël jouit par conséquent d'un appui tacite de la communauté internationale. C'est dans ce contexte qu'a été créé le Tribunal Russell sur la Palestine.

Il s'agit d'une initiative civique qui s'empare du droit international comme élément-clé susceptible d'influer sur le conflit entre Israël et la Palestine. Le TRP souhaite aussi mobiliser l'opinion publique internationale afin que les Nations unies et ses États membres adoptent les mesures nécessaires pour mettre fin à l'impunité de l'État d'Israël et obtenir une solution juste et durable du conflit. Au-delà de la responsabilité avérée d'Israël, son objectif est de démontrer la complicité d'États tiers et d'organisations

internationales qui, par leur passivité ou leur appui actif, permettent qu'Israël continue de violer les droits du peuple palestinien et que la situation perdure et s'aggrave.



Comment fonctionne le Tribunal Russell sur la Palestine ?

Le TRP est né à la suite d'un appel de feu Ken Coates (président de la Fondation Bertrand Russell), Nurit Peled (Israélienne, prix Sakharov 2001 pour la liberté d'expression) et Leila Shahid (déléguée générale de la Palestine auprès de l'Union Européenne, de la Belgique et du Luxembourg).

Le Tribunal Russell sur la Palestine est organisé par un **Comité d'organisation international (COI)**, composé des personnes suivantes.

Ses membres sont : Pierre Galand, Stéphane Hessel, Marcel-Francis Kahn, Robert Kissous, François Maspero, Paulette Pierson-Mathy, Bernard Ravenel et Brahim Senouci.

Le **Comité de parrainage international**, est composé de personnalités du monde universitaire, scientifique, culturel et politique de réputation internationale et sans mandat politique en cours (voir ci-après).

Les **Comités nationaux d'appui** contribuent à la recherche de fonds, mettent en place et animent la mobilisation populaire et la diffusion médiatique.

Ils peuvent également se voir confier l'organisation d'une session dans leur pays ou participer à l'organisation d'une session dans un autre pays.

Des **comités nationaux d'appui** se sont constitués dans les pays suivants : France, Belgique, Royaume-Uni, Irlande, Suisse, Portugal, Allemagne, Italie, Espagne et Catalogne.

D'autres sont en cours de constitution : aux Pays-Bas, au Luxembourg, en Autriche, en Algérie, au Liban, en Inde et au Chili.

Les sessions du Tribunal sont préparées avec l'appui **d'experts et d'académiciens** provenant de différents pays. Les **témoins** présents lors des sessions abordent les différentes questions traitées pendant la session.

Le **TRP** comprend par ailleurs, un jury composé d'éminentes personnalités issues du monde académique, scientifique et du monde politique.



Les sessions du Tribunal sont la partie centrale du projet.

Les rapports des experts et témoins sont présentés au jury avant que ce dernier ne présente ses conclusions.

Russell Tribunal on Palestine

With the support of
The Bertrand Russell Peace Foundation Ltd

Jury de la session du Cap, 5-7 novembre 2011

Le jury est composé de personnalités internationales connues pour leur intégrité et leurs qualités morales :

Stéphane Hessel, né à Berlin, a pris la nationalité française en 1937 et a été membre de la Résistance pendant la Seconde Guerre mondiale, rejoignant ainsi le général de Gaulle à Londres. Il a été déporté vers les camps de concentration de Buchenwald et Dora. Après la guerre, M. Hessel a contribué à la rédaction de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Il est Ambassadeur de France et membre de la Coordination française pour la Décennie de la culture de non-violence et de paix. Depuis sa création, M. Hessel a soutenu la fondation Non-Violence XXI. Il est Grand-Officier de la Légion d'Honneur et Grand-Croix de l'Ordre National du Mérite. Stéphane Hessel a été un membre du Comité national de consultation pour les droits de l'homme et du Haut Conseil pour la coopération internationale. Il est le président d'honneur du Tribunal Russell sur la Palestine.

Gisèle Halimi est une avocate franco-tunisienne, féministe et essayiste. Elle a été conseil du Front de libération national algérien (FLN) et avocate de la militante algérienne Djamila Boupacha sur laquelle elle co-rédige un livre pour plaider son cas avec Simone de Beauvoir en 1961.

Ronald Kasrils, écrivain Sud-Africain, homme politique et activiste. Il a été ministre pour les services de renseignement sud-africains et membre du comité national exécutif du Congrès National Africain (ANC). Il a également siégé au comité central du Parti communiste sud-africain.

Michael Mansfield QC, avocat et président de la Société Haldane d'avocats socialiste en Grande-Bretagne. Il est socialiste, républicain, et se décrit lui-même comme « avocat radical ». Il a participé à des affaires judiciaires telles que celles des membres de l'IRA accusés de bombardements, des meurtres Bloody Sunday, et du décès de Jean Charles de Menezes et de la princesse Diana.

Alice Walker, l'auteur et poète afro-américaine, qui a écrit sur les questions raciales et de genre, et est surtout connue pour le roman « The Color Purple », qui a remporté le prix Pulitzer. En 2003, lors de la Journée internationale de la femme, elle a été arrêtée avec d'autres pour le franchissement d'une ligne de police lors d'une manifestation devant la Maison Blanche. Walker dit de l'incident: «J'étais avec d'autres femmes qui croient que les femmes et les enfants de l'Irak sont tout aussi précieux que les femmes et les enfants dans nos familles, et que, en fait, nous sommes une famille. Il me semblait donc que nous y allions en fait pour nous bombarder nous-mêmes." Walker relate cette expérience dans son essai «Nous sommes ceux que nous avons attendu." ("We Are the Ones We Have Been Waiting For.")

Cynthia McKinney, ancienne membre du Congrès américain et membre du Parti des Verts. Elle a été membre du Parti démocrate à la Chambre des représentants américaine pendant six mandats. En 2008, le Parti des Verts a nommé McKinney comme candidate à la présidence des États-Unis. Elle est la première femme afro-américaine à avoir représenté la Géorgie à la Chambre des représentants. En février 2010 elle a reçu le prix « Peace through Conscience » de la commission américaine de la paix de Munich.

Aminata Traoré, auteur et ancienne Ministre de la Culture malienne. Elle est aussi ancienne coordonnatrice du programme de développement des Nations Unies. Traoré coordonne le Forum pour l'Autre Mali. Elle est coordonnatrice associée du Réseau international pour la diversité culturelle et a été élue au conseil d'administration du Service international de la presse. Elle est une critique de la mondialisation et des politiques économiques des nations les plus développées. Traoré a exprimé son opposition aux subventions des pays occidentaux accordées à leurs producteurs de coton qui désavantage les pays ouest africains.

Mairead Corrigan Maguire, lauréate Nord Irlandaise du prix Nobel de la paix ancienne et activiste de paix en Irlande. Elle a co-fondé la Communauté des « Peace People » avec Betty Williams, une organisation qui tente d'encourager une résolution pacifique des Troubles en Irlande du Nord. Les deux femmes ont reçu le prix Nobel de la paix. Maguire a reçu le prix Pacem in Terris et est un membre fondateur de l'Initiative des femmes Nobel.

José Antonio Martín Pallin, juge à la Cour suprême espagnole, a été un membre du système judiciaire espagnol pour plus de 40 ans. En 2006, il a reçu le prix espagnol des droits de l'homme. Il est membre du Secrétariat international des juristes pour l'amnistie et de la démocratie et est à son premier mandat en tant que commissaire à la Commission internationale des juristes. Il a entrepris de nombreuses missions pour différentes organisations en Amérique latine et a enseigné le droit dans des universités Espagnoles.



Russell Tribunal

on Palestine

With the support of
The Bertrand Russell Peace Foundation Ltd

Experts et témoins

John Dugard, professeur Sud-Africain de droit international et ancien rapporteur spécial sur les droits de l'Homme dans les territoires palestiniens. Il a siégé comme juge ad hoc à la Cour internationale de Justice et en tant que rapporteur spécial pour l'ex-Commission des Nations Unies sur les droits de l'Homme et de la Commission du droit international. Il est un membre actif de l'Institut de droit international. Il exerce aujourd'hui aux Pays-Bas.

Raji Sourani défenseur des droits de l'Homme dans les territoires palestiniens. Avocat depuis 1977, il a défendu différents types de dossiers relatifs aux violations des droits de l'Homme en Palestine.

Max du Plessis, professeur associé de droit international à l'Université du Kwazulu-Natal, Durban en Afrique du Sud. Chercheur à l'Institut d'études sur la sécurité de Pretoria (programme sur le crime international en Afrique), avocat et membre du barreau du Kwazulu-Natal, il travaille sur des questions de droit international, de droit constitutionnel et de droit administratif. Il était de l'équipe qui a rédigé en 2009 le rapport du Conseil de la recherche sur les sciences humaines : « Occupation, Colonialisme, Apartheid ? Une évaluation des pratiques israéliennes dans les territoires palestiniens au regard du droit international ».

David Keane, assistant en droit à la *Middlesex University*, Londres. Il détient un BCL (droit et français) de l'Université *Collège Cork*, en Irlande et une spécialisation en droit international des droits de l'Homme du Centre irlandais pour les droits humains, Université nationale d'Irlande. Il est le co-directeur de l'ONG Mafiwasta, qui travaille sur les droits des travailleurs migrants dans le Golfe.

Ingrid Jaradat vit en Palestine ou elle a travaillé ces 20 dernières années pour diverses associations qui militent sur des questions telles que le droit au retour des réfugiés palestiniens, la campagne BDS et la campagne « Nakba 60 ». Elle est membre fondateur de l'association BADIL (centre pour les droits des réfugiés palestiniens) et a été son directeur jusqu'en 2011.

Ran Greenstein est professeur associé au département de sociologie de l'Université de Witwatersrand en Afrique du Sud. BA, MA (Université de Haifa, Israël), PhD (UW Madison), professeur associé. Sa thèse de doctorat

a porté sur : «colonies, résistance, et conflit : classe, nation, Etat et discours politique en Afrique du Sud et en Palestine/Israël jusque 1948 ».

Joseph Schechla est le coordinateur du réseau international du droit à la terre et au logement (HIC-HLRN), qui soutient les organisations membres dans leurs activités de développement, de plaidoyer et autres luttes pour mettre en œuvre le droit à un logement adéquat et l'accès équitable à la terre au Moyen Orient, en Afrique du Nord et dans d'autres régions du globe.

Emily Schaeffer est une avocate israélo-américaine, spécialiste des droits de l'Homme et militante basée à Tel Aviv en Israël. Depuis qu'elle a rejoint le cabinet d'avocats de Michael Sfar, elle travaille principalement sur le droit international humanitaire, le droit international des droits de l'Homme et le droit constitutionnel (et militaire) israélien, appliqués aux territoires palestiniens, devant les tribunaux civils et militaires israéliens.

Marianne Blume : philologue classique. Elle milite dans des associations et des instances syndicales. Elle a travaillé à Gaza pendant 10 ans.

Winnie Madikizela Mandela : femme politique sud-africaine, elle a été chef de file de la ligue des femmes de l'ANC et est membre du comité exécutif de l'ANC. Elle est l'ancienne épouse du premier Président noire sud-africain, Nelson Mandela dont elle a divorcé en 2006.

Rafeef Ziadah est militante des droits de l'Homme et syndicaliste palestinienne. Elle représente la coalition syndicale palestinienne pour le Boycott, le Désinvestissement et les Sanctions (BDS), qui est l'association syndicale et professionnelle palestinienne la plus représentative qui soutient la campagne BDS. Elle est membre du comité d'organisation de la semaine internationale de l'apartheid israélien qui a eu lieu en 2011 dans 97 endroits dans le monde, ainsi que du comité directeur de la campagne pour le boycott académique et culturel d'Israël.

Zwelinzima Vavi, est le secrétaire général de la fédération syndicale sud-africaine (COSATU), vice-président du « Millenium labour Council ». Il s'est investi dans la relance des mouvements de jeunesse et d'éducation civique. Il a siégé au comité directeur de la FIFA pour la coupe du Monde 2010.

Luciana Coconi, diplômée en droit de l'Université national de Cordoba en Argentine. Elle a un Master en études internationales de l'Université de Barcelone (2003). Elle a écrit plusieurs essais et articles sur les droits de l'Homme les conflits internationaux (Afghanistan, Proche Orient, Sahara occidental, ...). En 2009, elle a écrit le rapport « l'apartheid contre le peuple palestinien ».

Shawan Jabarin, est un militant pour une paix juste et une lutte conjointe israélo-palestinienne pour la fin de l'occupation selon les paramètres du droit international. Comme d'autres palestiniens, il a été placé en

détention administrative à plusieurs reprises, sans qu'aucune charge ne soit présentée à ses avocats.

Lea Tsemel : conseiller juridique et membre du Comité public contre la torture en Israël. Elle est aussi membre du comité international de SOS Torture. Mme Tsemel fait partie du mouvement féministe israélien et a écrit des dizaines d'articles sur des questions juridiques, les droits de l'Homme et le féminisme.

Pumla Gobodo-Madikizela est professeur au département de psychologie à l'Université de Cape Town. Elle a travaillé à la commission « Vérité et réconciliation » en tant que coordinateur des auditions publiques des victimes du Cape Ouest.

Jeff Halper : israélien, professeur d'anthropologie et coordinateur du comité israélien contre la destruction des maisons (ICAHN) ; une association pacifique israélienne de défense des droits de l'Homme qui s'oppose à l'occupation israélienne pour une paix juste en Israël et Palestine. Jeff Halper a été nommé par le comité « American Friends Service » pour le prix Nobel de la paix de 2006, avec l'intellectuel et activiste palestinien Ghassan Andoni.

Haneen Zoabi, membre de la Knesset (parti Balad). Citoyenne arabe israélienne, elle est la première femme à être élue (2009) sur une liste arabe à la Knesset.

Shawqi Issa, avocat, spécialiste des droits de l'Homme et directeur général du centre pour les droits de l'Homme de Bethléem. Il est diplômé en droit international de l'Université d'Etat de Moscou et exerce dans les territoires palestiniens occupés depuis 1990. Il écrit beaucoup sur des questions relatives aux droits de l'Homme et les enjeux politiques en Palestine.

Rafaelle Maison est professeur de droit à l'Université de Paris-Sud. Elle travaille principalement sur des questions de droit international et des questions de droit pénal international. Sa thèse de doctorat porte sur « la responsabilité individuelle pour crime d'Etat en droit international public ». Elle commente et analyse la jurisprudence des tribunaux internationaux dans l'Annuaire français de droit international avec le Professeur Hervé Ascensio.

Mohammed Khatib est membre du comité populaire de Bil'in contre le Mur et les colonies et est le coordinateur du « Popular Struggle Coordination Committee (PSCC). Au travers des comités populaires, il travaille à promouvoir la résistance populaire à l'occupation israélienne, au Mur, à la confiscation des terres, à la poursuite de la colonisation israélienne, et tous les autres aspects de l'occupation israélienne. Il a été détenu à plusieurs reprises pour ses activités, inculpé sur base de fausses preuves , interdit de participer aux manifestations de son village et

finalement acquitté par une cour militaire. Il reste une figure centrale de la résistance populaire à l'occupation et l'apartheid israélien.

Jazi Abu Kaf vit dans le village bédouin d'Um Batin. Il a longtemps été un militant et un leader communautaire ; il a établi le conseil local du village non reconnu d'Um Batin en vue de remplacer le leadership du Sheikh. En outre, en tant que leader des villages non reconnus, il a participé à la création du Conseil régional des 45 villages non reconnus et a été porte-parole pendant 3 ans. Il a participé au renforcement des communautés rurales bédouines, a participé au combat pour la terre et le droit au logement. Jazi a aussi participé à la création de branches locales d'ONG arabes comme Adalah dans la région du Naqab.

François Dubuisson, professeur de droit international à l'Université libre de Bruxelles, Il est l'auteur d'articles sur les aspects juridiques du conflit israélo-palestinien. Il a aussi été conseil devant la Cour internationale de Justice dans deux affaires, notamment l'affaire du Mur construit en territoire palestinien.

Mahmoud Hassan, avocat palestinien à l'association Addamer, une organisation de soutien aux prisonniers et de droits de l'Homme basée à Jérusalem.

Jamal Jum'a, est coordinateur de l'organisation palestinienne « stop the Wall » qui appuie l'organisation des communautés locales de Cisjordanie affectées par le Mur, et fait campagne sur les impacts de l'occupation sur les droits économiques et sociaux. Jamal Jum'a a été détenu en Israël pendant plusieurs semaines pour sa participation à une manifestation pacifique contre le Mur. Ses articles sont largement diffusés, il a participé à plusieurs conférences et est membre fondateur de plusieurs associations de la société civile palestinienne.



Russell Tribunal on Palestine

With the support of
The Bertrand Russell Peace Foundation Ltd

Programme

Samedi 5 novembre-premier jour
District Six Museum, le Cap

SAMEDI 5 NOVEMBRE – JOUR 1

- 09.15** Accueil et ouverture des portes.
- 10.00** Introduction : **Pierre Galand et Stéphane Hessel.**
- 10.30** Remarques préliminaire : **Archevêque Desmond Tutu**

CADRE JURIDIQUE : LE DROIT À L'AUTODÉTERMINATION DU PEUPLE PALESTINIEN

- 10.45** **Raji Sourani**, expliquera le contenu de ce droit, sa violation dans le contexte palestinien et les interactions de ce droit avec un système d'apartheid et de persécution.

APARTHEID

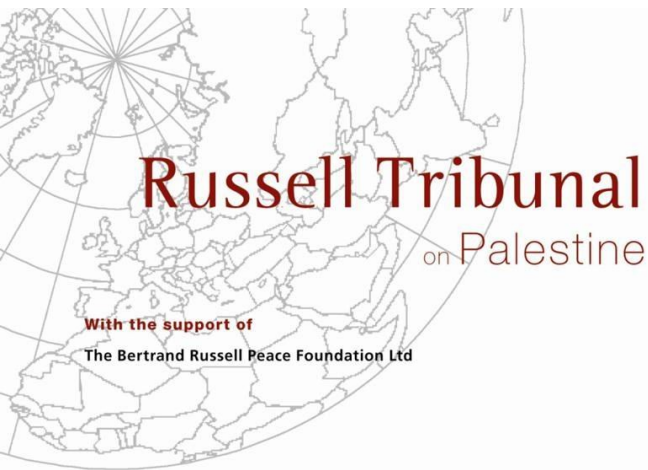
L'APARTHEID EN AFRIQUE DU SUD ET SON INTERDICTION EN DROIT INTERNATIONAL

- 11.15** **Max du Plessis** expliquera les sources (coutume internationale et traités) qui fondent l'interdiction de l'apartheid en droit international.

11.45 PAUSE – CAFÉ

LE DROIT ET LE RÉGIME D'APARTHEID EN AFRIQUE DU SUD ET EN PALESTINE

- 12.15** **John Dugard** fera un rappel des principes qui fondaient l'apartheid (droit et politique) en Afrique du sud et analysera le droit israélien et la politique israélienne au regard de l'interdiction de l'Apartheid.



ÉLÉMENTS DE DÉFINITION DE L'APARTHEID : GROUPES RACIAUX AU REGARD DU DROIT INTERNATIONAL

- 12.45** **David Keane** expliquera la largesse de la notion de « racial » dans le contexte des « discriminations raciales » en droit international

13.05 DÉJEUNER

- 14.35** **Ingrid Jaradat** abordera la question de l'identité palestinienne et des Palestiniens en tant que groupe racial au regard de la définition de l'Apartheid

Ran Greenstein expliquera en quoi la notion juridique d'apartheid basée sur la domination raciale s'applique au cas du groupe oppresseur en Israël/Palestine.

ÉLÉMENTS DE DÉFINITION DE L'APARTHEID : UN RÉGIME INSTITUTIONNALISÉ DE DOMINATION SYSTÉMATIQUE.

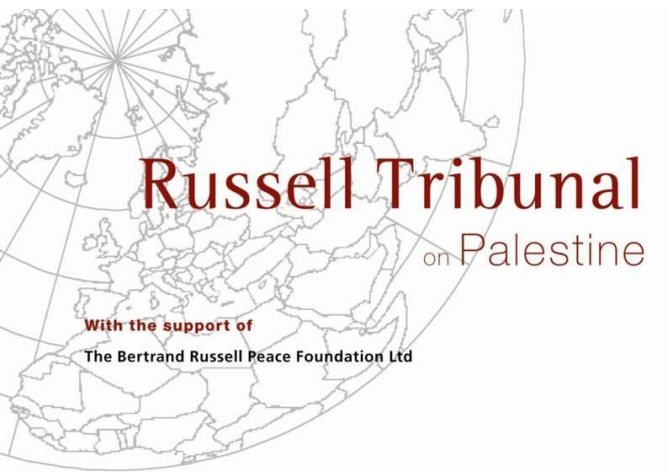
- 15.05** **Joseph Schechla et Emily Schaeffer** analyseront les éléments discriminatoires du système légal israélien ainsi que le système légal et les tribunaux séparés pour les colons juifs- israéliens et les Palestiniens dans les territoires occupés.

ACTES D'APARTHEID

- 15.45** **Marianne Blume** analysera si nous sommes face à une situation délibérée d'imposition sur un groupe racial de conditions de vie destinées à le détruire physiquement en tout ou en partie.

16.00 PAUSE-CAFÉ

- 16.30** **Winnie Madikizela-Mandela et Mahmoud Hassan** apporteront des témoignages sur des exécutions extra-judiciaire, la torture, des traitements cruels, inhumains et dégradants, les punitions, arrestations arbitraires et détentions illégales durant l'Apartheid en Afrique du Sud, et à Gaza, en Cisjordanie et en Israël.



ACTES D'APARTHEID : EXPLOITATION DU TRAVAIL D'UN GROUPE RACIAL

17.00 **Rafeef Ziadah** discutera de cette question au regard de la situation qui prévaut depuis 1990, quand Israël a mis un terme à l'emploi des Palestiniens sur son territoire et comment cette force de travail est utilisée exclusivement à la construction des colonies et des services dans les territoires palestiniens occupés. **Zwelinzima Vavi** rappellera les conditions de travail sous le régime d'Apartheid en Afrique du Sud.

17.30 Remarques de clôture

FIN DE LA PREMIÈRE JOURNÉE

DIMANCHE 6 NOVEMBRE — JOUR 2

09.30 Ouverture des portes.

10.30 Remarques préliminaires.

ACTES D'APARTHEID (SUITE)

10.45 **Luciana Coconi, Shawan Jabarin et Lea Tsemel** apporteront des témoignages sur les entraves à la liberté de circulation et de mouvement, de résidence, de quitter et de revenir dans son pays, au droit à la nationalité, au travail, à la liberté syndicale, à l'éducation, à la liberté d'opinion et d'expression et la liberté d'association.

11.30 PAUSE-CAFÉ

ACTES D'APARTHEID : MESURES VISANT À DIVISER LA POPULATION SELON DES CRITÈRES RACIAUX

12.00 **Pumla Gobodo-Madikizela, Jeff Halper et Jamal Juma'a** parleront de la création de réserves séparées et de ghettos, de l'interdiction des mariages mixtes,

et de l'expropriation des terres en Israël/Palestine et en Afrique du Sud du temps de l'Apartheid.



Russell Tribunal on Palestine

With the support of
The Bertrand Russell Peace Foundation Ltd

ACTES D'APARTHEID PERSÉCUTION DES PERSONNES ET ORGANISATIONS EN LES PRIVANT DES DROITS ET LIBERTÉS FONDAMENTALES PARCE QU'ILS S'OPPOSENT À L'APARTHEID

- 12.45 **Haneen Zoabi et Shawqi Issa**, témoigneront des arrestations, des emprisonnements, des interdictions de voyager, qui frappent des parlementaires palestiniens, des responsables politiques nationaux, et des défenseurs des droits de l'Homme, de la fermeture d'organisations et de la législation en cours d'adoption destinée à punir ceux qui initient et promeuvent des mesures de boycott en opposition à la domination israélienne.

13.15 DÉJEUNER

PERSÉCUTION

- 14.45 **Rafaelle Maison**, expliquera en quoi la persécution constitue un crime contre l'Humanité, **et Raji Sourani, Mohammed Khatib et Jazi Abu Kaf** présenteront des preuves au regard des principes évoqués précédemment par les autres intervenants en ce qui concerne la bande de Gaza, la Cisjordanie, Jérusalem Est et les citoyens arabes israéliens.

16.10 PAUSE CAFÉ

PRÉSENTATION PAR LE GOUVERNEMENT ISRAËLIEN

- 16.40 L'intervenant doit être confirmé par le gouvernement israélien

LA RESPONSABILITÉ DES TIERS ET LES CONSÉQUENCES

17.00 **François Dubuisson** analysera les responsabilités des tierces parties et les conséquences si Israël était reconnu coupable du crime d'apartheid.

17.30 **Remarques finales.**

17.45 **Le Jury se retire pour délibérer.**



Russell Tribunal
on Palestine

With the support of
The Bertrand Russell Peace Foundation Ltd

LUNDI 7 NOVEMBRE – JOUR 3

**CONFÉRENCE DE PRESSE
LE CAP
THE HOMECOMING CENTRE**

11.00 Le Jury du tribunal Russell sur la Palestine énoncera ses conclusions de la troisième session lors d'une conférence de presse.

Pour les dernières informations sur le Tribunal Russell sur la Palestine :

www.russelltribunalonpalestine.com/en

Suivez nous sur :

<https://www.facebook.com/russelltribunal>

Pour la presse :

Claude Colart-Media Manager RToP Cape Town

Mobile: +27 82 370 67 31 et + 27 83 6258649

Email: RTOP.CapeTown@gmail.com

www.russelltribunalonpalestine.com/en

District Six Museum, le Cap



Cadre Juridique et Justice Internationale

Le Tribunal Russell sur la Palestine se dresse face à la non application, de la part des Etats et de la communauté internationale, de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice du 9 juillet 2004 et de la résolution ES-10/15 de l'Assemblée générale des Nations unies adoptée le 20 juillet 2004.

La référence juridique du travail des Comités d'experts dans les différents pays et du Tribunal est constituée par les conventions, résolutions et normes du droit international suivantes :

Conventions internationales (dont Israël est partie) :

- Charte des Nations unies, 26 juin 1945
- Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, 9 décembre 1948
- Convention (IV) de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, 12 août 1949
- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, 21 décembre 1965
- Pacte international relatif aux droits civils et politiques, 16 décembre 1966
- Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, 16 décembre 1966
- Convention sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid, 1973
- Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid, 1973
- Protocole additionnel aux Conventions de Genève relative à la protection des victimes des conflits armés internationaux, 1977
- Convention contre la torture et autres peines et traitements cruels, inhumains et dégradants, 1984
- Convention relative aux droits de l'enfant, 20 novembre 1989

Résolutions des Nations Unies sur la Palestine :

Conseil de Sécurité :

- Résolution 242 (Obligation de retrait des territoires occupés)
- Résolution 338 (Obligation de retrait des territoires occupés)
- Résolution 446 (illégalité des colonies israéliennes)
- Résolution 478 (Non-reconnaissance de l'annexion de Jérusalem)

Assemblée Générale :

- Résolution 181 (Plan de partition)
- Résolution 194 (Retour des réfugiés)
- Résolution ES 10/15 (Illégalité du Mur, obligation pour Israël de le détruire, obligation des Etats de faire respecter la quatrième Convention de Genève)

Normes de droit international coutumier (normes instaurées par la pratique, y compris l'application de traités dont Israël n'est pas partie) :

- Principes du droit de l'occupation énoncés par le règlement de La Haye sur les lois et normes coutumières de la guerre, 18 octobre 1907
- Principe de non acquisition de territoires par la menace ou l'usage de la force (Résolution 2625 de l'Assemblée générale de l'ONU)
- Principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes – Droit du peuple palestinien à l'autodétermination
- Principe de souveraineté permanente des peuples sous occupation étrangère sur leurs ressources naturelles
- Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), résolution de l'Assemblée Générale de l'ONU, 10 décembre 1948

